



## Bulletin d'inscription

### Séminaire Habitat social : Copenhague 3 – 4 juillet 2019

Référence : CPH/HS/0719 – Formation en langue française

## Les bonnes pratiques du logement social au Danemark

Bulletin d'inscription et règlement à retourner par mail : [pierre.omnes@solutions21.fr](mailto:pierre.omnes@solutions21.fr)

Courrier : ODI SARL : 40 rue du Moulin 44340 BOUGUENAI - contact : Pierre OMNES ☎ 06 11 21 30 06

<b>Coordonnées du participant 1</b>		<b>Dates</b> <b>3 et 4 juillet 2019</b>
Nom – Prénom :		<b>Lieu</b> <b>Copenhague (Danemark)</b>
Fonction : ☎ :		<b>Tarif spécial : Inscription &lt; 30.04.19</b> <b>995.00 € HT</b> <b>au lieu de 1,195.00 € HT par personne</b>
Email :		
<b>Coordonnées du participant 2</b>		<b>Le coût de l'inscription intègre</b>
Nom – Prénom :		l'ensemble des frais et coûts d'organisation, les honoraires des experts et intervenants, les documents pédagogiques et le déjeuner du 3 juillet 2019
Fonction : ☎ :		<u>Non compris</u> : le transport pour se rendre à Copenhague. L'hôtel sur place. Les dîners, L'assurance individuelle durant le séjour
Email :		
<b>Organisme</b>		Formation sur 2 jours Nombre d'heures : 12 heures
Raison sociale :		<b>Conditions de règlement</b>
Adresse :		50% à l'inscription : 597.00 €. TTC = facture Solde le 5 juin 2019 : 597.00 €. TTC = facture
CP : Ville :		<u>Paiement par chèque</u> : ordre « ODI » ODI : 40, rue du Moulin 44340 Bouguenais
Dossier suivi par NOM :		<u>Par virement</u> : Banque Postale IBAN FR16 2004 1010 1113 8928 1X03 293 BIC : PSSTFRPPNTE
E.mail : ☎ :		En cas d'imprévu les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme
<input type="checkbox"/> OUI j'accepte les CGV et je m'inscris au séminaire Habitat Social qui aura lieu à Copenhague les 3-4 juil. 2019 : <b>tarif spécial de 995.00 € HT</b>		<b>Conditions d'annulation</b> <b>Pour être valide toute annulation doit être écrite.</b>
<b>SIGNATURE</b>		<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour toute annulation +30 jours avant la date : remboursement de la totalité sans frais.</li><li>• Pour toute annulation 30 à 15 jours avant la date : 50% de la prestation reste dues.</li><li>• Pour toute annulation -15 jours la prestation est due dans son intégralité. Dans ce cas le participant peut être remplacé par une autre personne du même organisme. : nom à communiquer</li></ul>